

GRILLE SALARIALE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2024

HORAIRE MENSUEL LEGAL ET CONVENTIONNEL = 151,67 HEURES			
1- PERSONNEL D'ENTRETIEN			11,88 €
2- PERSONNEL ADMINISTRATIF			
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil			11,88 €
2.2 Secrétaire (ST)			13,38 €
3- PERSONNEL TECHNIQUE			
3.1 Aide dentaire			12,19 €
3.2 Assistante dentaire			13,52 €
3.2.1 Mention complémentaire ⁽¹⁾			
3.3 Prothésiste dentaire			
Niveau 1			12,56 €
Niveau 2			15,86 €
Niveau 3			19,62 €
Niveau 4			21,36 €
4- PERSONNEL EN FORMATION			
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION			
4.1 Secrétaire (ST)	Moins de 26 ans Plus de 26 ans	90% du SMIC	10,69 €
4.2 Aide dentaire		100% du SMIC	11,88 €
4.3 Assistante dentaire			
4.4 Brevet de professionnel de Prothésiste dentaire			
Moins de 26 ans		90% du SMIC	10,69 €
Plus de 26 ans		85% de 15,86 €	13,48 €
4.5 Brevet technique de métier de Prothésiste dentaire			
Moins de 26 ans		90% du SMIC	10,69 €
Plus de 26 ans		85% de 19,62 €	16,68 €
Prime de secrétariat (proratisé pour les temps partiel)			205,00 €
(1) Mention complémentaire (ODF)			164,00 €
Consécutif à l'obtention d'une attestation de validation de la formation complémentaire délivrés par la CPNE-FP des cabinets dentaires comme décrit à l'article 2.6 de l'annexe I de la Convention collective nationales des cabinets dentaires (proratisée pour les salariés à temps partiel).			